

COMMUNE D'OFFWILLER



Rapport du Conseil municipal du 9 juillet 2021

Dans sa séance du 9 juillet 2021 tenue sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 11 juin 2021.
2. de procéder à la révision annuelle du loyer dû par Mme Gerhardt pour la location d'un logement communal situé à l'étage de l'école primaire. Le loyer, actuellement fixé à 303,60 euros/mois, est réévalué à 305,00 euros/mois. Le montant mensuel des charges reste inchangé.
3. de procéder à la révision annuelle du loyer dû par Mme Hantz, gérante de l'Atelier couture, pour la location d'un local commercial appartenant à la commune et situé dans la rue de la Libération. Le loyer, actuellement de 306,66 euros/mois, est réévalué à 307,97 euros/mois.
4. de ne pas donner de suite favorable à la demande de minoration du loyer de chasse pour l'année 2021 faite par la société de chasse L.O.R.
5. de modifier, à partir du 1^{er} septembre 2021, les heures de travail de Mme Joëlle Cromer (14,5h/semaine au lieu de 10h/semaine) et de M. Jérémy Simon (10h/semaine au lieu de 8h/semaine).

À Offwiller, le 9 juillet 2021.

Le Maire, Patrice Hilt